

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT 89	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de conseillers :	Commune de : GIROLLES
- en exercice : 10 - présents : 8 - votants : 10 - absents : 2 - exclus : 0	Séance du : 27 Juillet 2023 L'an deux mille vingt trois, le vingt-sept à 18 heures 45. Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard MASSOL, Maire.
Date de convocation : 13/07/2023 Date d'affichage : 13/07/2023	Etaient présents : MM Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, MASSOL Sylvia, Fabrice HEURTAUX
OBJET : Etat d'assiette et destination des coupes de bois	Absentes excusées : Marion DESBOIS (a donné pouvoir à E. DEGOIX), Corinne GUILLAUD (a donné pouvoir à N. VITEAU) Mme, Marie SEILLIER a été nommé(e) secrétaire de séance.

*Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;
 Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;
 Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;
 Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 19.07.2023 pour l'exercice 2024 ;*

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2) :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2024

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE (1)	Année prévue à l'aménagement (2)	Justifications (3)
12	4.94	Coupe sanitaire	BO	2020	Dépérissement de hêtre
13	7.11	Coupe sanitaire	BO	2024	Dépérissement de hêtre

(1) Destination (ventre, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2024 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

Tableau 2 : Coupes prévues à l'aménagement en 2024 et non proposées pour des motifs techniques

Parcelle ou unité de gestion	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Proposition : R = report S = suppression	Justifications
30	12.54	IRR	R	Peu de dépérissement et peu de capital
32	9.06	IRR	R	Peu de dépérissement et peu de capital
28	12.08	IBI	R	Parcelle trop enclaver, EMC pas ouverte et peu de capital
38	8.32	IBI	R	Parcelle trop enclaver, EMC pas ouverte et peu de capital

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

1) DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024 selon les modalités suivantes (tableau 3) :

Tableau 3 : Décisions de la commune

Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est validée par la commune	Liste des parcelles non proposées à l'état d'assiette dont l'inscription est demandée par la commune		Liste des parcelles dont l'inscription à l'état d'assiette est refusée par la commune	
	Parcelle	Justifications	Parcelle	Justifications
12				
13				

2) DECIDE de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2024, ainsi que des modalités de leur commercialisation

Parcelle (UG)	Type de produits BO = bois d'œuvre BI = bois d'industrie BE = bois énergie	Mode de vente	Mise à disposition des bois	Autre choix (A préciser)
12	BO	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
13	BO	<input checked="" type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input checked="" type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
		<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
		<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	
		<input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission <input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement <input type="checkbox"/> Délivrance*	<input type="checkbox"/> Bois sur pied <input type="checkbox"/> Bois façonné	

*Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : M. GUYOT, M. E. DEGOIX, M. B. MASSOL , } 3 noms et prénoms

3) DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, (cachet et signature)



[Handwritten signature in blue ink]

Envoyé en préfecture le 28/08/2023	
Reçu en préfecture le 28/08/2023	
Publié le 28/08/2023	
ID : 089-218901882-20230727-2023_29-DE	